

Hollywood au Carnaval

♦ Sauf urgence de toute dernière minute, 28 acteurs et actrices d'Hollywood ont confirmé leur présence à Québec le jeudi 4 février pour assister en personne au milieu de la foule, au couronnement de la reine du 34e Carnaval, à la

place du Palais. Ce sera leur première activité populaire durant les quatre jours où ils séjourneront à l'hôtel Loews-Le Concorde tout en participant au mont Sainte-Anne, aux amusantes compétitions de ski Célebrités-Pepsi.

Lire A-2, HOLLYWOOD



Emma Samms
Dynastie



John James
Dynastie



Margot Kidder
«Superman»



Corbin Bernsen
La loi de LA.



David Hasselhoff
Knight Rider



Brooke Shields
«Blue Lagoon»

Achetons ANTIQUITES

Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, allons partout, acceptons frais virés.
Composez un seul numéro:
832-1930

BOUCHARD

Dans la vraie ville

♦ Le p'tit dernier de Théodora Dupont va-t-il devoir se trimballer entre Limoilou et Charlesbourg, en 1990, pour donner ses cours au cégep?

Page B-1



ALAIN BOUCHARD

LE SPORT

Les 9e meilleurs

♦ Même si les Nordiques vivent présentement une passe difficile, il est bon de se rappeler que des 21 formations de la Ligue nationale, ils présentent la 9e meilleure fiche à vie. Ils ont en plus 11 jeunes espoirs en réserve.

Page S-5



MAURICE DUMAS

OVNI aperçu en Australie

♦ SYDNEY (AP, Reuter) - Deux groupes d'Australiens ont rapporté hier qu'ils avaient été les cibles de rencontres presque simultanées avec un objet volant non identifié, survenues à des centaines de kilomètres de distance l'un de l'autre, à la suite desquels leur usage de la parole a été temporairement modifié.

La police australienne a affirmé prendre ces incidents au sérieux.

La première rencontre « du troisième type » s'est produite peu avant l'aube mercredi matin quand une automobile occupée par une femme et ses trois garçons, âgés de 18 à 24 ans, a été poursuivie par un ovni, soulevée de terre par l'en-

Lire A-2, OVNI

LA MÉTÉO



Ensoleillé. Max.: près de -10. Demain: ennuagement suivi de quelques chutes de neige.

Détails, page C-5

LE SOMMAIRE

- Alain Bouchard B-1
- Annonces classées C-5 à C-10
- Arts Cahier C
- Bridge C-9
- Crayons de soleil A-8
- Décès C-11
- Économie B-5
- Editorial B-4
- Horoscope C-9
- Monde B-8
- Mots croisés C-6
- Mot mystère C-6
- Où aller à Québec C-4
- Patron C-10

LE SOLEIL

VENDREDI 22 JANVIER 1988
QUÉBEC, 92e année, no 24

44 pages, 3 cahiers + 1 tabloid

Livraison à domicile (7 jours) 3,00\$

Iles de la Madeleine-Gaspe-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50c 35c



LE CAFE DU MONDE

Le barrage a besoin d'être au chaud

Manic V sans danger

♦ C'est clair, le barrage Daniel-Johnson à Manic V est sûr et il suffira à Hydro-Québec de doter le gigantesque ouvrage de voûtes multiples d'une protection thermique permanente pour assurer son intégrité à long terme.

par Marc SAINT-PIERRE

Cette nouvelle assurance sur la solidité de Manic V a été formulée par le vice-président exécutif « Equipements », Benoit Michel, au cours d'une conférence de presse, hier, à Baie-Comeau.

Le confortement thermique du barrage Daniel-Johnson va régler tous les problèmes, a dit M. Michel en substance.

Le conseil d'administration d'Hydro a d'ores et déjà donné le feu vert: les travaux de mise en place de la protection thermique devraient s'amorcer en 1990, une fois l'ingénierie déblayée, a-t-il ajouté.

De l'avis de M. Michel, le projet de confortement thermique du barrage n'est pas complexe. « Mais ça va demander beaucoup d'imagination », a-t-il noté.

En 1981, le plus grand barrage à voûtes multiples au monde avait suscité l'inquiétude quand était apparue dans sa structure une fissure en écaïlle. Après sept années d'études méticuleuses et de recherches fouillées, tous les doutes qui auraient pu être entretenus sur le barrage de béton sont maintenant dissipés.

« Les ingénieurs et les spécialistes qui ont travaillé au dossier en sont venus à la conclusion que le barrage était solide et sécuritaire », a dit le vice-président.

De un, Hydro est si sûre de son affaire qu'elle a relégué aux oubliettes l'idée lancée, il y a deux ans, de couler au coût de \$350 millions des butées de béton à la base des voûtes de l'ouvrage; de deux, Hydro rehaussera le niveau du réservoir maintenu, question sécurité, à 35 pieds de sa cote maximale, a ajouté M. Michel en substance.

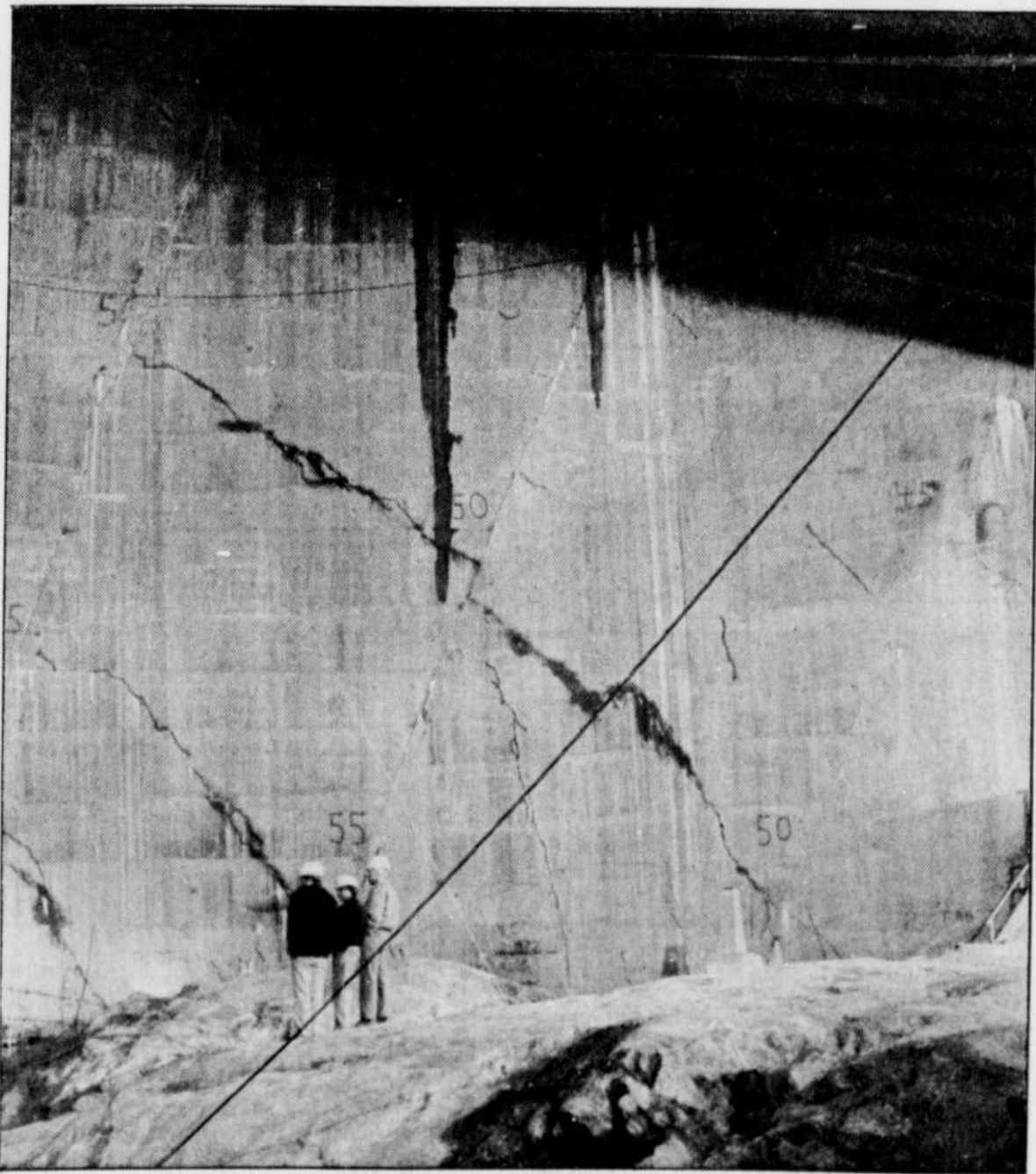
« Afin de maintenir la marge de sécurité actuelle à long terme et éviter toute possibilité de détérioration due à l'effet du gel, une protection thermique permanente sera installée », a expliqué M. Michel.

Protection qui coûtera certes moins que les \$350 millions des butées de béton, vraisemblablement moins que la moitié de cette somme.

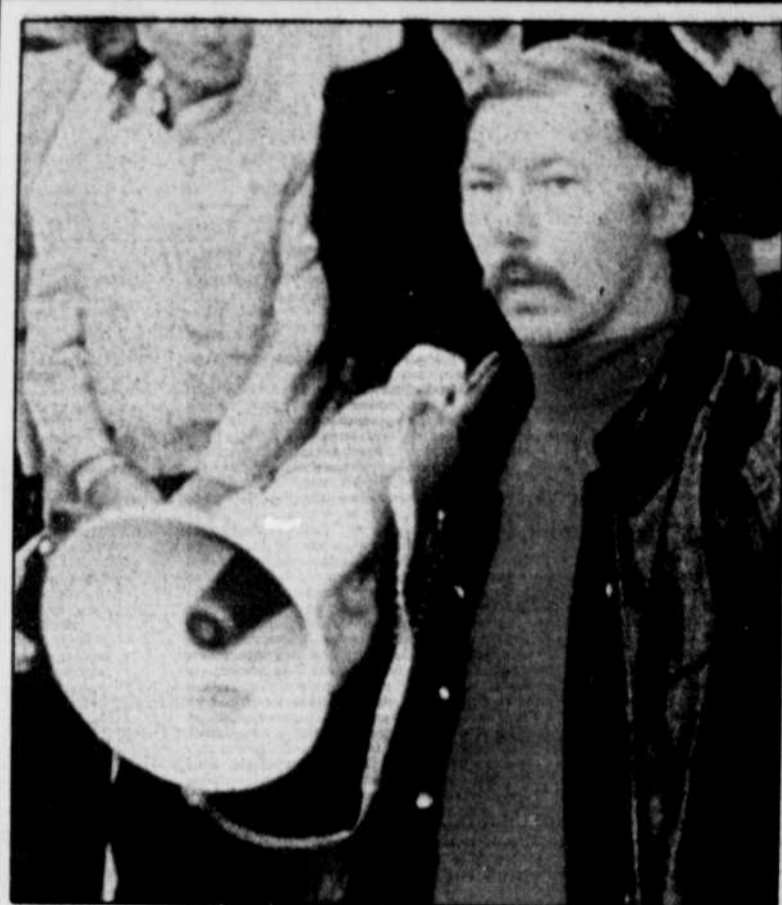
Pour l'heure, et ceci depuis deux ans et demi, des abris chauffés temporaires ont été implantés au bas de neuf des 13 voûtes du barrage. Dès leur mise en place, le phénomène des fissures, inhérent au difficile climat nordique, s'était immédiatement stabilisé, a rappelé M. Michel.

C'est dès cette année qu'Hydro enclenchera ses études d'avant-projet pour la solution thermique permanente. Études qui devraient déterminer si on chauffera les voûtes ou si simplement, on se contentera de les isoler comme le font les Suédois. Et si on s'en tiendra aux neuf voûtes chauffées actuellement ou moins. L'année 1989 sera l'année de l'ingénierie détaillée du projet.

Auparavant, et ceci dès cette année aussi, Hydro aura par ailleurs mené des études de comportement sismique du barrage, installé des instruments de mesures de contraintes dans les bas des voûtes et bloqué des fissures dans les contreforts. ♦



Les fameuses fissures du barrage. Ici, l'intérieur d'un des abris à la base des voûtes. Déjà, le problème s'est stabilisé par cette protection contre le froid.



Marc André Boivin en septembre 1986 lors d'une manifestation à la Davie de Lauzon.

Rappel de 19 incidents La CSN accuse Boivin d'être un provocateur

♦ A 19 reprises au moins, alors qu'il était conseiller syndical de la CSN, Marc André Boivin aurait approché « plusieurs personnes » de la CSN, leur proposant, pour régler des conflits syndicaux, des actes illégaux, allant de l'incendie... à l'assassinat d'un compagnon de travail et à l'enlèvement d'un chef syndical. Aux yeux de la CSN, Marc-André Boivin aurait ni plus ni moins été qu'un agent provocateur des services secrets au sein d'un organisme démocratique.

par Louise LEMIEUX

La CSN a rendu publique, hier, une lettre signée par son président Gerald Larose et adressée à Ron Atkey, président du comité de surveillance du Service du renseignement de sécurité, afin de lui donner des détails « susceptibles d'intéresser le comité de surveillance » sur les activités passées de Marc André Boivin, ex-conseiller syndical de la CSN en même temps que « source » au sein du SCRS. Les renseignements fournis par Boivin à la police sur les activités de la CSN, en mai 1987, ont mené à l'arrestation et à l'emprisonnement de quatre conseillers syndicaux: Arsène Henry (condamné à 36 mois de pénitencier), Gérard Thériault (sentence de 24 mois moins un jour de prison) et Guy Boisvert (condamné à 15 mois de prison). Un quatrième conseiller, Rénald Tardif, tente de faire annuler les accusations qui pèsent contre lui. Les quatre

conseillers syndicaux, tout comme Marc Boivin et son frère Richard, ont été accusés d'avoir posé ou voulu poser des explosifs dans des hôtels appartenant à Raymond Malenfant.

C'est au cours de l'enquête préliminaire de Gérard Thériault et Arsène Henry, que les permanents syndicaux ont appris de la bouche même de Marc Boivin, que leur collègue de travail depuis 1974, travaillait depuis 1972, comme « source » d'information pour la GRC d'abord, puis pour le SCRS. Une fois la stupeur passée, la CSN a mené sa propre enquête interne: au fils des ans et des conflits syndicaux, Marc André Boivin aurait proposé à plusieurs personnes, non identifiées dans la lettre de Gerald Larose, de commettre des actes illégaux. Instigateur de crimes

Des exemples. Conflit de la Poulette grise de La Malbaie, en 1978. Marc André Boivin aurait recherché des personnes capables de tirer à la carabine sur les camions qui sortent de l'usine. Conflit de la TAS de Québec. Marc André Boivin aurait offert de faire sauter la tour de transmission à la dynamite. Conflit au chantier naval de Lauzon, été 1986. Marc André Boivin aurait proposé de faire brûler et de faire sauter des bâtisses sur le terrain du chantier. Plus grave encore, en 1982, Marc André Boivin aurait proposé « à une personne » d'enlever, puis de faire disparaître un chef syndical. La même année, il aurait pro-

Lire A-2, CSN

Aucune plainte officielle n'a été déposée au SCRS

Page A-3

Pour la 1re fois en 4 ans, le dollar à 78 cents US

♦ OTTAWA (PC) - Le dollar canadien a franchi le cap des 78 cents US pour un second jour de suite, son plus haut niveau depuis près de quatre ans.

Notre billet cotait 78.11 cents US hier à la fermeture du marché des changes. Il s'était hissé et maintenu un court moment au-

dessus de 78 cents US mercredi avant de redescendre à un niveau qualifié de terrain d'essai par un analyste.

Le dollar, tombé de 77 à environ 75 cents US peu après le krach boursier du mois d'octobre, a depuis lors remonté continuellement la pente face à la devise

américaine. Mais les deux devises ont perdu de leur valeur par rapport aux autres principales monnaies.

Selon des observateurs la fermeté du dollar canadien face à l'américain s'explique par

Lire A-2, DOLLAR



SUITES de la première page

HOLLYWOOD...

De la série télévisée *Dynastie*, on verra John James (Jeff Colby), Emma Samms (Fallon Carrington), Jack Coleman (Steven Carrington), Michael Nader (Dex Dexter). De la série *Knot's Landing*, Ted Shackelford, Terri Austin, Donna Mills (Abbie Ewing). Également le populaire David Hasselhoff, vedette de *Knight Rider*; le blond avocat spécialiste des divorces Corbin Bernsen (Arnie), de *La loi de Los Angeles*, tous faisant le sujet de bien des conversations chez les téléphiles.

Ajoutons l'actrice Brooke Shields, vedette de *Blue Lagoon*, Mary Wilson du groupe *The Supremes*, Lee Horsely (Matt Houston), Amanda Pays (Max Headroom), Margot Kidder (Lois Lane dans *Superman* et canadienne de surcroît), Carrie Fisher (la princesse Laïla de la *Guerre des Étoiles*) ainsi que Alan Thicke, Joanna Kerns et Eric Roberts de *Growing Pains*, Judd Nelson de *St. Elmo's Fire*, Eugene Levy, de *SCTV*, Robert Loggia, de *Prizzi's Honor*, Gregory Harrison, de *Trapper John*, Carol Alt, de *Model*, Jeff Wincott, de *Night Heat*, Paul Rodriguez, de a.k.a. Pablo, Griffin Dunne, de *After Hours*, Mickey Thomas, de *Jefferson Starship* et enfin Margeaux Hemmingway, petite-fille du célèbre écrivain américain Ernest Hemingway.

Leurs déplacements

Selon Bruce Portner, de Los Angeles, qui a mis ces vedettes sous contrat, d'autres noms pourraient s'ajouter. Tous arriveront à Québec mercredi le 3 février en soirée et tôt le lendemain, un service de navette les conduira vers le mont Sainte-Anne où ils pourront skier librement jusqu'en fin d'après-midi. À 19 heures, ils se rendront au couronnement de la reine pour quelques heures, puis iront dîner à l'hôtel.

Vendredi le 5 février, ils retourneront skier au mont Sainte-Anne et reviendront pour le cocktail et le prestigieux bal de la Reine prévu à 19 heures, dont les recettes seront remises à la Fondation Rêves d'enfants, section québécoise. Samedi le 6 février, ils retourneront au mont Sainte-Anne pour la grande compétition comique de « lits d'eau » et reviendront en ville pour se promener sur un char du premier défilé nocturne à partir de Charlesbourg. Dimanche le 7 février, autre journée de ski au mont Sainte-Anne avec compétition pro-célébrités et retour à Québec pour leur départ respectif.

Partout où ils seront, le public pourra obtenir des autographes. ●

CSN...

posé « à une personne » de faire assassiner un compagnon de travail.

Bien sûr, dans sa lettre à Ron Atkey, Gérald Larose ne mentionne aucun nom. « On a des noms pour chaque fait rapporté » assure Marius Ménard, l'avocat de la CSN qui a mené l'enquête. « Nous n'avons pas l'intention de rendre ces noms publics, parce que nous ne voulons pas que ces personnes se fassent harceler par les collègues de travail, les journalistes ou pire encore, par le SCRS. »

Evidemment, aucune des « personnes » n'a accepté les sombres propositions de Marc Boivin. Au contraire, souligne Gérald Larose, elles sont demeurées « étonnées ou interloquées ou incrédules ou plus simplement gênées ». Et si ces « personnes » ont tu ces propositions, c'est qu'elles ont cru à un « égarement momentané » de Boivin. Des questions et des accusations

Dans sa missive de 10 pages adressée à Ron Atkey, Gérald Larose pose des questions et porte des accusations. « Les services secrets canadiens ont gravement porté atteinte à l'exercice des libertés syndicales protégées par les conventions internationales... ». A la suite du plaidoyer de culpabilité de tous les accusés dans cette affaire, M. Larose ne peut que constater que « beaucoup de questions demeurent donc sans réponses », qu'« un mystère impenétrable entoure les activités et la délation précipitée du barbouze Marc Boivin ».

Gérald Larose pose plusieurs questions à Ron Atkey. Que faisait l'agent secret Marc Boivin à l'intérieur de la CSN? D'autres agents infiltrèrent-ils la CSN ou d'autres syndicats? Pourquoi le SCRS a-t-il « brûlé » Marc Boivin? Comment expliquer que son dossier concernant une condamnation pour action indécente ait disparu du pluriel criminel de la cour des sessions de la paix? Et plus grave encore, pourquoi Marc Boivin a-t-il jeté dans le fleuve les bâtons de dynamite qu'il entreposait chez lui, pièces à convictions maîtresses et cela un jour après avoir dénoncé ses collègues à la police? ●

OVNI...

gin et recouverte d'une mystérieuse poussière noire.

Le deuxième incident a eu lieu en haute mer, quelques minutes plus tard mais à des centaines de kilomètres plus loin. L'équipage d'un bateau de pêche a dit qu'un ovni avait survolé à très basse altitude leur bateau et qu'ils avaient alors perdu l'usage de la parole.

Mme Faye Knowles a aussi dit à la police qu'elle et ses trois enfants avaient presque perdu l'usage de la parole. Selon eux, le timbre de leurs voix a été temporairement modifié et ils ne pouvaient parler « qu'au ralenti ».

L'auto de Mme Knowles a été interceptée sur une route dans une région très désertique. L'incident a été confirmé par un camionneur et un autre automobiliste qui circulaient dans en sens inverse.

« Au début, nous avons été plutôt sceptiques », admet le sergent Jim Furnell de la police de Ceduna, dans le sud de l'Australie. « Mais, après enquête, nous prenons cela très au sérieux ». Des experts examineront la poudre noire découverte.

Auto secouée

La mère de famille a expliqué aux enquêteurs qu'elle roulait avec ses enfants à travers la plaine de Nullarbor, dans l'ouest du pays, quand elle a aperçu, vers 2h45 du matin, un objet brillant.

« Cette chose a apparemment soulevé la voiture de la route, l'a secouée plutôt violemment et la projetée tellement violemment sur le sol qu'un des pneus a éclaté », a déclaré Furnell.

La voiture, couverte de cendres noires, a été endommagée et la famille a pour sa part été assez secouée. D'autant que Mme Knowles a du parcourir près de 600 kilomètres à travers la région désertique pour signaler ce qui venait de leur arriver.

Le sergent Furnell note que l'équipe du bateau de pêche n'avait aucun moyen de savoir ce qui était arrivée aux Knowles mais que les témoignages concordent.

La famille Knowles doit à présent rencontrer des scientifiques du centre de recherche sur les OVNI d'Adelaide. Colin Norris, le directeur du centre, estime qu'il ne s'agit pas d'une plaisanterie. « Ça a l'air d'être une rencontre de type extra-terrestre. Cela ne vient pas de cette planète ».

Hier, l'aviation militaire australienne a précisé qu'aucun de ses appareils ne se trouvaient dans les régions des deux incidents au moment où ils ont eu lieu. ●

DOLLAR...

divers facteurs, entres autres la solidité de notre économie, les taux d'intérêt plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, des prix généralement convenables pour nombre de produits que nous exportons et, comme le dit un expert, tout bonnement l'absence de mauvaises nouvelles.

Quant au taux d'escompte de la Banque du Canada, il a régressé de 8,73 à 8,63 pour 100, hier.

Cette baisse ne devrait avoir aucune influence sur le loyer de l'argent dans l'immédiat. Elle fait suite aux commentaires de John Crow, gouverneur de la Banque du Canada, à une réunion du comité parlementaire des finances. Le meilleur moyen de faire baisser les taux d'intérêt, a-t-il dit, c'est de réduire d'abord l'inflation. ●

LES FAITS DIVERS

Un espion polonais affirme avoir été recruté par la GRC

♦ LONDRES (d'après PC) - Un individu reconnu coupable de détournement d'avion et d'évasion de prison affirme avoir été recruté en Europe par la Gendarmerie royale du Canada et envoyé au Canada sous un faux nom, pour faire de l'espionnage.

Ryszard Paszkowski, âgé de 32 ans, est entré au Canada comme immigrant reçu en 1984, muni de

papers l'identifiant comme étant Robert Fisher, a confirmé la Presse canadienne.

M. Paszkowski, un Polonais, a déclaré que sa fausse identité lui avait été fournie par des agents des services de sécurité de la GRC, pour le compte desquels il dit avoir accompli des missions dangereuses pendant près de deux ans. Avant d'arriver en Allemagne de l'Ouest à bord de l'avion détourné, il avait tra-

vailé pour les services de renseignement polonais, dans son pays natal, a-t-il affirmé.

Au cours de nombreuses conversations téléphoniques et de deux interviews personnelles en Allemagne de l'Ouest, où il se cache présentement, Paszkowski a déclaré avoir été formé comme agent double par le Service canadien du renseignement de sécurité. On lui a ensuite demandé de mettre à profit les « contacts » obtenus quand il a été approché par un service de renseignements du bloc des pays de l'Est opérant au Canada.

« Je possède beaucoup de preuves de ce que j'ai fait pour eux les services de sécurité », a-t-il déclaré, fournissant des précisions sur les

missions qu'il prétend avoir accomplies pour le SCRS.

Il a décidé de communiquer avec le bureau de la Presse canadienne, à Londres, et de rendre ces faits publics parce que, a-t-il expliqué, l'agence de sécurité l'a laissé tomber et lui a refusé l'autorisation de rentrer au Canada.

Il a ajouté qu'il se sentait particulièrement vulnérable en Europe, craignant les représailles d'un service de renseignements du bloc des pays de l'Est.

Les autorités du SCRS à Ottawa et à Edmonton, où Paszkowski a vécu entre décembre 1984 et août 1986, ont refusé de confirmer ou de démentir qu'il a effectivement travaillé pour eux. ●

EN BREF...

■ **Voleur par effraction arrêté** - Une information fournie par une Fidéenne a permis, hier après-midi, à la police de Sainte-Foy, de mettre la main sur un individu de 25 ans de Québec qui se spécialiserait dans le vol avec effraction dans les maisons. Le suspect, qui bénéficiait d'une liberté conditionnelle, doit être accusé, ce matin. Il aurait cambriolé deux maisons de Sainte-Foy pour s'emparer d'objets non encombrants, soit de l'argent et des bijoux. La police précise que l'individu sonnait aux portes. Si personne ne répondait, il s'y introduisait par effraction, si c'était possible. Par ailleurs, si quelqu'un répondait, il se faisait passer pour un vendeur quelconque. Ainsi, la police croit-elle que ce jeune homme a pu commettre bien des vols de la même manière, à Sainte-Foy comme ailleurs, et les enquêteurs l'ont interrogé pour en savoir davantage sur son activité.

■ **Fonctionnaire accusé** - MONTRÉAL (PC) - Un employé de la Régie de l'assurance-automobile du Québec fait face à 177 accusations dont 176 relatives à la fabrication de faux documents et une d'abus de confiance. Jacques Auger, 27 ans, a comparu hier, devant le juge John d'Arcy Asselin, de la cour des Sessions de la paix, à Montréal, et reviendra en cour, le 23 février, pour connaître la date de son enquête préliminaire. Selon la dénonciation faite par la Sûreté du Québec, Auger aurait fabriqué des formules de transaction de permis de conduire de la Régie de l'assurance-automobile sous divers noms. Les infractions qu'on lui reproche auraient été commises en juin et juillet 1986.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 21 janvier
7-4-8
7-4-8-1

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Extérieur (sans frais) 1-800-463-2362

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam. et dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00

Samedi: de 12h00 à 23h00

Dimanche: de 14h00 à 23h00

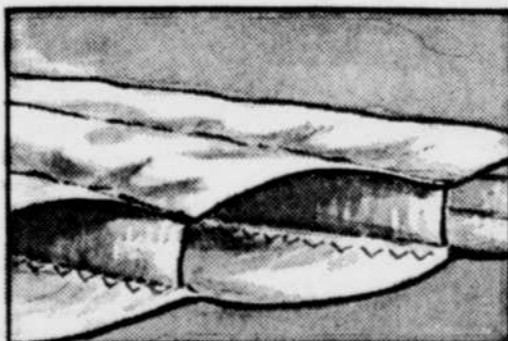
RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

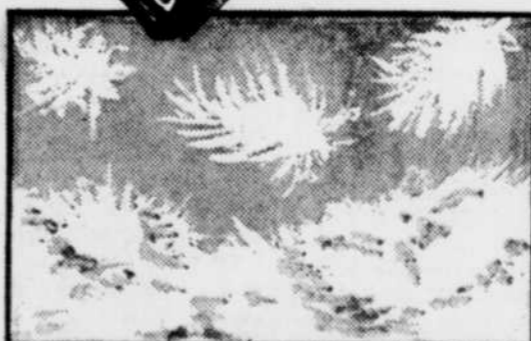
Le Soleil 390, rue St-Vallier est Québec G1K 7J6

VENTE DE JANVIER

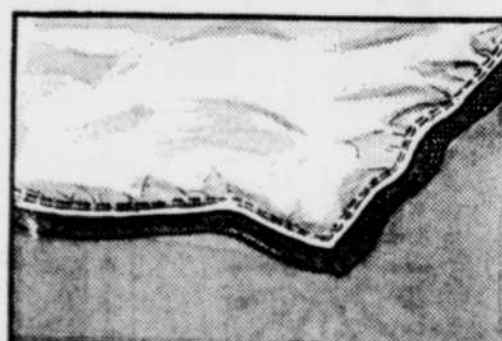
épargnez jusqu'à 55.00



CANAL DE 6" AVEC MURET INTÉRIEUR, GONFLAGE MAXIMUM, PAS DE POINTS FROIDS



DUVET D'OIE BLANC, ULTRA-LÉGER ET INODORE POUR UN MAXIMUM DE CHALEUR



RECOUVREMENT 100% COTON, 230 FILS AU POUCE AVEC DOUBLES PIQÛRES, QUALITÉ, DURABILITÉ

LA COUETTE EN DUVET D'OIE 169.⁹⁵

jumeau rég. 200.00

simons vous offre à prix spécial l'authentique couette en duvet d'oie blanc... de qualité exceptionnelle, cette bourre naturelle, inodore et ultra-légère vous procure le summum du confort particulièrement par temps froids. son recouvrement pur coton laisse respirer parfaitement le corps en ne laissant échapper aucune particule de duvet. vous vous assurez ainsi une chaleur constante et une agréable impression d'extrême légèreté... c'est comme dormir sur un nuage... une couette en duvet c'est vraiment un investissement pour la vie! **double 199.95** rég. 250.00, **grand 229.95** rég. 275.00, **tr. grand 269.95** rég. 325.00



la maison

simons

TROIS MAGASINS...

PLACE STE-FOY,

GALERIES DE LA CAPITALE,

VIEX QUÉBEC



ARIAT
NDIES

M. Vital Lemire a nié avoir mis le feu à sa maison du rang des Pointes, à Saint-Flavien de Lotbinière, en janvier 1987.

Enquête sur l'incendie d'une maison, à Saint-Flavien Sylvie Fillioux surprend tout le monde en accusant son mari

♦ Il a fallu plus de cinq heures, hier, pour établir les circonstances entourant l'incendie d'une maison du rang des Pointes, à Saint-Flavien de Lotbinière, en janvier 1987. Une des plus longues enquêtes tenues depuis un bon moment par le notaire Cyrille Delage, une enquête bourrée de détails pittoresques, tristes, qui ont, au dire même du commissaire aux incendies, tellement estomaqué les participants qu'on en est venu à trouver l'affaire drôle.

par Michel TRUCHON

Mais Me Delage ne souriait pas quand il a fait savoir au mari de la propriétaire de la maison, Vital Lemire, âgé de 41 ans, qu'il ferait un rapport au procureur général en tenant compte de circonstances qui l'inquiètent très sérieusement, no-

tamment les réponses que le témoin a refusé de fournir.

« Je suis un voleur, OK, mais pas ça... Je n'ai pas mis le feu. Si vous voulez me mettre une charge, faites-le, mais je n'ai rien à voir avec ça! » s'est écrié le témoin en larmes.

Son épouse, Sylvie Fillioux, 24 ans, a passé plus d'une heure et demie sur la chaise des témoins. Sa déposition était bourrée de contradictions. La jeune femme a dit qu'elle ne voulait pas parler de crainte des représailles de son époux.

Elle a commencé par dire qu'elle ne savait rien de l'incendie et encore moins du fait que de nombreux objets, dont plusieurs albums de photos de famille, avaient été sortis de la maison avant l'incendie. Puis elle a lentement admis que c'était Vital qui les avait sortis.

Par la suite, Sylvie Fillioux a ajouté qu'elle avait encore peur de parler. « J'ai dit quelque chose, à l'automne, et Vital m'a lancé un cendrier. » Ce qui a fait froncer les sourcils au commissaire Delage qui a demandé: « Cela regardait-il les feux dans Saint-Roch? » Depuis l'incendie de leur demeure à Saint-Flavien, le couple Lemire-Fillioux est demeuré dans des appartements des rues Saint-François, de la Chapelle et de la Reine, à Québec. « J'ai passé l'été dans ce quartier-là, surtout le soir... », a commenté le commissaire.

Puis la jeune femme a commencé par dire que l'on pouvait lui mettre le feu sur le dos, que cela allait s'arrêter là. « Lui, il va s'en sortir encore!!! » Poussee par la crainte, elle a ajouté que c'était elle qui avait mis le feu, avec de l'huile à lampe, dans la cave. Elle a fait ça, dit-elle, parce qu'elle était écoeurée de la vie et que Vital voulait avoir l'argent des assurances, que tout ça était organisé depuis au moins une semaine.

Elle a ajouté qu'elle avait demandé à son mari de sortir les photos parce que c'était ce à quoi elle



Le Soleil, André Pichette

Mme Sylvie Fillioux a passé plus d'une heure et demie sur la chaise des témoins, hier.

tenait le plus au monde. Ces albums ont d'ailleurs mystérieusement échappé à un autre incendie dans une maison du couple, à Sainte-Rose de Dorchester, en 1984.

Les surprises n'étaient pas encore terminées puisque après un long entretien avec son avocat, Sylvie Fillioux est revenue à la barre pour crier: « C'est Vital qui a mis le feu!!! Là, je dis la vérité... »

L'époux, lui, s'est entêté à nier. Il n'a pas fourni d'explications, non plus, sur le fait que les enquêteurs ont retrouvé, à Saint-Flavien, l'automne dernier, des meubles et autres objets qui étaient supposés avoir brûlé, dans leur logement du quartier Saint-Roch. Ces meubles provenaient d'une rocambolesque histoire impliquant le couple, qui a mis la main sur l'ameublement complet d'une maison appartenant à une vieille dame de Beauport, avant d'acheter la maison dans Lotbinière. Ils sont d'ailleurs détenus, depuis le 1er décembre, relative-

ment à cette affaire.

Vital Lemire et Sylvie Fillioux s'étaient portés acquéreurs de la maison de M. Louis-Philippe Desrochers, en décembre 1986. Tous deux bénéficiaires de l'aide sociale et sans aucun autre revenu stable, ils n'avaient aucun comptant. L'agent d'immobilier Jean-Marie Saindon a toutefois réussi à trouver une solution, pour dépanner le vendeur, et, à titre personnel, a versé \$15.000 à M. Desrochers et a racheté le reste de l'hypothèque, soit \$33.000 pour \$15.000. Une transaction qui, en fait, ne devait lui coûter que \$13.950, compte tenu de sa commission. Sa compagnie n'avait rien à voir là-dedans, dit-il.

Le commissaire Delage a été surpris: « Vous faites de drôles de contrats... Je trouve étrange votre attitude dans ça. Mais je tiens à souligner que vous travaillez pour l'une des compagnies les plus honorables et les mieux cotées au point de vue de l'honnêteté et de l'intégrité. »

Quelques jours plus tard, soit environ cinq semaines avant l'incendie, Vital Lemire augmentait l'assurance sur la maison, qui était de \$35.000, à \$48.000, soit le prix exact qu'il avait payé pour la propriété.

Le couple Lemire-Fillioux s'est réfugié chez des voisins au moment de l'incendie. La femme était tout simplement en sous-vêtements, mais l'homme, lui, était tout habillé. Pourtant, dit-il, il venait tout juste de sortir du bain.

Ils ont pu montrer la police d'assurance de la maison qu'ils avaient l'habitude, disent-ils, de garder dans le coffre de... leur voiture. Et il n'y a pas que les albums de photos qui se sont promenés. Des cannes à pêche aperçues par un agent d'assurances, deux jours avant l'incendie, ont été retrouvées dans une remise, au lendemain du sinistre.

« Une chose est certaine, a dit le commissaire Delage, ce ne sont pas les chats qui ont mis le feu... »

Accusé par la CSN de ne pas l'avoir entendue Le SCRS réplique que Larose n'a pas donné suite à ses appels

♦ Pendant que la CSN reproche au comité de surveillance du SCRS de ne pas l'avoir entendue sur les activités illicites de Marc André Boivin, le comité critique l'attitude de Gérard Larose qui n'a même pas pris la peine de rappeler son président, Ron Atkey.

par Louise LEMIEUX

« J'ai téléphoné trois fois à Gérard Larose, les 12 et 13 janvier. J'ai insisté auprès de sa secrétaire. Je voulais m'excuser de notre retard à répondre à sa lettre du 19 novembre, je voulais lui expliquer le fonctionnement de la loi du SCRS (Service du renseignement de sécurité) pour le dépôt des plaintes, je voulais répondre à ses questions », explique Mme Shirley Heafey, officier chargée des plaintes auprès du comité de surveillance du SCRS. Mme Heafey appelait au nom du président Ron Atkey. Ni Gérard Larose, si son assistant n'ont rappeler Mme Heafey ou M. Atkey. « Franchement, il aurait quand même pu faire un effort pour nous rappeler. S'il avait tant de choses à nous dire, je comprends mal qu'il n'ait pas communiqué avec nous », s'offusque Mme Heafey. Mme Paule Gauthier, une avocate de Québec membre du comité de surveillance le constate elle aussi: « on court après eux (la CSN), ils ne nous répondent pas ».

Dans une lettre adressée à Ron Atkey et rendue publique

hier, Gérard Larose se plaint de n'avoir pas été entendu par les enquêteurs du comité de surveillance du SCRS. Il rappelle avoir sollicité une rencontre avec le comité dans une lettre datée du 19 novembre. Le comité a répondu à sa lettre le 13 janvier, « sans nous dire qu'il voulait nous recevoir » en même temps que Mme Heafey tentait de communiquer par téléphone avec M. Larose.

« C'est une invention pure et simple. Jamais nous n'avons eu de contact avec le comité de surveillance à part cette lettre du 13 janvier. Jamais, ni verbalement, ni par écrit, on nous a demandé de venir témoigner », dit Gérard Larose, au cours d'une conversation téléphonique hier après-midi. Le président de la CSN affirme qu'il est prêt à témoigner devant le comité de surveillance, qu'il amènerait avec lui les personnes qui ont été témoins des propositions criminelles de Marc-André Boivin. « Tous nos allégués contiennent des choses sûres, sur lesquelles on engage notre crédibilité », précise M. Larose.

Pas de plainte officielle
Autre point de désaccord entre la CSN et le comité de surveillance: aucune plainte officielle, en conformité avec l'article 41 de la loi du SCRS n'a encore été déposée.

M. Larose et la CSN ne semblent pas comprendre que pour déposer une plainte en bonne et due forme, il faut d'abord se plain-

dre au directeur du SCRS, afin de lui donner la chance de s'expliquer, explique Mme Paule Gauthier. Si la réponse du directeur Reid Morden ne satisfait pas la CSN, le comité de surveillance pourra alors mener une enquête à laquelle la centrale participera activement. Le plus intéressant pour la CSN, précise Mme Gauthier, c'est que le plaignant a le droit d'obtenir le rapport du comité concernant sa plainte.

Ce qui n'est pas le cas lorsque le comité de surveillance mène une enquête de son propre chef. Depuis l'automne dernier, même sans plainte officielle de la CSN, le comité a entrepris une vaste enquête sur l'infiltration possible du SCRS au sein de divers syndicats canadiens. Le rapport sera déposé en avril prochain au bureau du solliciteur général du Canada. Rien n'oblige ce dernier à le rendre public.

Gérard Larose reste froid à la suggestion du comité de surveillance de suivre le processus prévu par l'article 41 de la loi du SCRS pour porter plainte. « Si on suit ce processus, notre plainte restera sur les tablettes. Dans notre cas, il vaut mieux s'adresser aux politiciens. Nous avons fait nos devoirs, qu'ils fassent les leurs », dit Gérard Larose, en faisant allusion à 19 exemples rendus publics hier, démontrant que Marc Boivin avait proposé l'utilisation de la violence pour régler des conflits syndicaux. ♦

Le système de ventilation à la gare du Palais Un problème jugé mineur par la ville de Québec

♦ La ville de Québec estime que le problème empêchant les trains « conventionnels » de Via Rail de se rendre jusqu'au centre-ville est mineur « en coûts et en correction ».

par Michel CORBEIL

Cette réaction modérée émane de l'attaché de presse de M. Jean Pelletier, maire de Québec, au sujet d'un défaut dans la conception de la gare du Palais qui force Via Rail à descendre à Sainte-Foy ses voyageurs empruntant des trains tirés par des locomotives plus vieilles et polluantes qu'un engin moderne comme le LRC de Bombardier. Selon Via, le système de ventilation de la gare est en cause.

Joint, hier, M. André Savard a aussi fait savoir que « la ville est sensibilisée à la situation » qui tou-

che trois liaisons quotidiennes sur quatre concernant Montréal et toutes les navettes journalières vers Mont-Joli. « La ville effectuera les pressions nécessaires pour les corriger », s'est-il contenté de dire.

Pour sa part, le ministre québécois des Transports, M. Marc-Yvan Côté, a fait savoir qu'il n'a jamais été mis au courant que l'utilisation des trains « conventionnels » est une source de pollution telle que Via Rail doit les arrêter à Sainte-Foy et transporter par autobus les usagers devant se rendre jusqu'au centre-ville. Il a aussi indiqué clairement qu'il ne se mêlera pas de la question.

La gare intermodale est née de la volonté d'Ottawa et le transport ferroviaire est de compétence fédérale, a-t-il fait savoir. « Le ministre québécois des Transports a suffi-

samment de problèmes sans avoir à se mêler de celui-là », a-t-il dit en substance.

Le porte-parole régional du ministère fédéral des Transports n'a pu préciser si ses fonctionnaires ont prévu l'émergence d'une telle situation lors de la conception du projet de revitaliser la gare du Palais, en 1985. Le Canadien National a affirmé, de son côté, qu'il n'a jamais été associé au projet puisqu'il ne se sert pas du bâtiment situé au cœur de Québec.

La relance de la gare du Palais, qui s'est faite en novembre 1985, a nécessité des investissements de \$28 millions de la part d'Ottawa et de Via Rail. Cette dernière entreprise estime que les correctifs à apporter au système de ventilation de la gare oscilleront entre \$20.000 et \$1 million. ♦

Une façade de près de 400 pieds Un palais gigantesque pour Bonhomme Carnaval

♦ Le palais de Bonhomme Carnaval sera de dimensions gigantesques, cette année, et les Québécois qui circulent, ces jours-ci, à pied ou en auto, sur la colline parlementaire, peuvent le constater de visu. En bref, sa façade s'étendra sur près de 400 pieds, à même la muraille des fortifications, et il aura huit tours circulaires, dont deux au centre de 58 pieds de haut, en plus des sept colonnes à créneaux où se tiendront les duchesses, le soir du couronnement. Illuminé, il sera de toute beauté!

par François ROY

Mais le meilleur (?) de l'histoire, c'est que les étudiants en hôtellerie de la polyvalente de Charlesbourg, sous la supervision du chef André Bourbeau, du Château Bonne-Entente, l'ont reproduit sous forme

d'un énorme gâteau tout blanc d'au moins 15 pieds de long, qui a été dévoilé devant une grande foule magasinant à Place Fleur-de-Lys, hier après-midi.

Le premier à y goûter a été le président du 34e Carnaval, Jean Beaupré. On a ensuite expliqué qu'avec la collaboration de Steinberg, de Lactancia, de Fedco et d'Avibro pour les ingrédients, il avait fallu 1.440 oeufs, 200 livres de farine et de sucre, 100 livres de beurre et une foule de petits secrets aromatisants pour concrétiser ce gros délice.

Avec quelques pointes en moins et afin qu'un maximum de personnes participent à cette fête du « palais », le Carnaval, en collaboration avec Purolator, ira le distribuer aux hôpitaux Saint-Augustin, Saint-François-d'Assise, Saint-Sacrement

ainsi qu'aux maisons Michel-Sarrazin et l'Auberivière et aux foyers Saint-Raphaël, Saint-Gervais et A. Thomassin.

La réalité en neige

Quant au vrai palais, conçu par la firme Bastien Michel et réalisé par Gaston Fortier et Ulric Tanguay, il aura une hauteur maximum de 64 pieds et des galeries et des cours intérieures, dont la plus vaste faisant 18 pieds sur 40, toutes accessibles au public qui se retrouvera au sommet des murailles, pour une vue unique sur le Vieux-Québec.

Chacun sait que le Carnaval joue aussi un important rôle humanitaire. La population est donc invitée à une collecte de sang de la Croix-Rouge, aujourd'hui, de 8h30 à 21h, au Château Bonne-Entente où iront se promener Bonhomme et les duchesses. ♦



Le Soleil, René St-Pierre

Palais en gâteau

Les étudiants en hôtellerie de la polyvalente de Charlesbourg, supervisés par le chef André Bourbeau, du Château Bonne-Entente, ont dévoilé le secret du palais de Bonhomme Carnaval sous forme d'un énorme gâteau, hier, à Place Fleur-de-Lys. Devant le chef-d'oeuvre, le président Jean Beaupré n'a pu résister...

Écoutez cette annonce!
...syntonisez le 107,5



Pour l'Amour de la Musique

Pour infraction à la Loi électorale canadienne

L'Opposition réclame la tête de Marcel Masse

♦ OTTAWA (d'après PC) - Libéraux et néo-démocrates ont réclamé, hier, que soit chassé du cabinet le ministre de l'Énergie Marcel Masse, qu'une lettre « confidentielle et personnelle » du Commissaire aux élections fédérales implique dans une infraction à la Loi électorale canadienne.

Dans la lettre adressée à M. Masse le 28 novembre 1985, et dont le quotidien Le Devoir a révélé l'existence mercredi, le commissaire Joseph Gorman écrivait que « la preuve au dossier démontre que vous (le ministre) avez participé à une infraction » à l'encontre de certaines dispositions de la loi électorale.

M. Gorman décidait néanmoins à l'époque, « dans l'intérêt public et dans l'intérêt de la justice », de ne pas tenter de poursuites contre M. Masse, qui était à ce moment-là ministre des Communications.

Pour l'Opposition, la lettre du commissaire indique clairement que le ministre a brisé la loi. Indigné, le chef néo-démocrate Ed Broadbent a reproché au commissaire d'avoir appliqué une politique de deux poids deux mesures, puisque des poursuites ont été intentées contre trois autres individus relativement à la même affaire.

M. Masse, député de Frontenac, avait démissionné le 25 septembre 1985 du cabinet fédéral après que le Commissaire aux élections eut demandé à la GRC de faire enquête sur une plainte touchant certaines dépenses encourues par le ministre pendant la campagne électorale de 1984.

Deux mois plus tard, M. Gorman, qui est aujourd'hui à la retraite, annonçait publiquement qu'aucune accusation ne serait portée

contre M. Masse ou son agent officiel Jean Morrisette. Le 29 novembre, la réintégration de M. Masse au sein du cabinet était saluée comme un « moment de joie » par M. Mulroney.

Mulroney savait-il?

Aux Communes, l'Opposition a passé la majeure partie de la période des questions à tenter de savoir si M. Mulroney connaissait le contenu de la lettre confidentielle du commissaire avant d'annoncer le rétablissement de M. Masse dans ses fonctions ministérielles.

M. Mulroney était absent de la Chambre hier, tout comme M. Masse. Plaidant l'ignorance, le vice-premier ministre, M. Don Mazankowski, a soutenu ne pas même savoir si M. Mulroney connaissait l'existence de la lettre.

À l'Université de Montréal où il se trouvait hier midi pour annoncer la mise sur pied d'un programme d'études en gestion des ressources pétrolières, M. Masse a indiqué avoir inséré dans ses dossiers la lettre du commissaire, lorsqu'il l'avait reçue en 1985, et n'en avoir jamais fait état au bureau du premier ministre.

Il a cependant précisé avoir contacté dès mercredi, après avoir été rejoint par un journaliste à ce sujet, un responsable du bureau du premier ministre pour lui expliquer la situation. Il a ajouté ne pas savoir si le premier ministre avait auparavant été mis au courant de l'existence de la lettre confidentielle ou de son contenu.

Intégrité

En Chambre, M. Mazankowski a accusé l'Opposition de « miner l'intégrité des institutions fédérales » en refusant d'accepter la décision du

commissaire Gorman de ne pas tenter de poursuites.

« Le gouvernement, a-t-il dit, n'a pas à intervenir dans le travail d'Élections Canada », a-t-il affirmé.

Dans un communiqué émis hier midi dans l'espoir de clarifier la situation, le bureau du directeur général des élections insiste sur le fait que « la Loi électorale du Canada stipule très clairement que c'est le Commissaire qui décide d'autoriser ou de ne pas autoriser des poursuites.

« Il autorise une poursuite seulement lorsqu'il a en mains tous les renseignements nécessaires et seulement dans les cas où il serait dans l'intérêt de la justice de le faire et où il y a une probabilité de succès », indique le bureau du directeur général, qui s'est refusé à tout commentaire touchant spécifiquement l'enquête sur la campagne de M. Masse.

La lettre adressée à M. Masse par M. Gorman indique, à la lumière de l'enquête de la GRC, que le ministre a « participé à une infraction à l'encontre du paragraphe 62(6) de la loi, en faisant payer par la compagnie Lavalin des dépenses de campagne de l'ordre de \$2,235.94 pour le compte de Marthe Lefebvre ».

Cette disposition de la loi exige que tout paiement occasionné dans le cadre de la campagne électorale d'un candidat soit effectué par son agent officiel. Fait à mentionner, M. Masse a déjà été à l'emploi de Lavalin.

À l'issue de l'enquête policière, la compagnie Lavalin et trois organisations conservateurs du comté de Frontenac faisaient en janvier 1986 l'objet de poursuites pour des dépenses électorales non déclarées, totalisant \$11,226.05.

L'entreprise a plaidé coupable et payé des amendes de \$2,400. Les autres personnes sont Mme Lefebvre, également employée de Lavalin, M. John Vincent, homme d'affaires de Thetford, et M. Gilles

Rémillard, vérificateur de la campagne conservatrice de 84 dans Frontenac. ♦



Murphy et le libre-échange

« Les négociations sont terminées », a prévenu un groupe de lobbyistes, hier, le négociateur en chef des États-Unis sur le libre-échange avec le Canada, M. Peter Murphy. Dans sa première intervention publique depuis que le texte final du libre-échange a été rendu public, le mois dernier, M. Murphy a demandé aux groupes de pression d'assumer qu'aucune modification ne sera apportée à l'accord. Répondant à ceux qui réclamaient des changements dans les sections bien précises de l'automobile et du contre-plaqué, M. Murphy a rappelé que les Américains avaient exercé de grandes pressions pour en arriver à l'entente actuelle et qu'ils ne pouvaient retourner auprès des Canadiens pour leur demander de faire encore plus de concessions. Ci-dessus: M. Murphy (à gauche) conversant avec Howard Marlow, président de la Ligue américaine des lobbyistes.

AP

Deux avocats chantent les louanges de Blaikie alors que 3 experts le jugent innocent

♦ MONTRÉAL (PC) - Deux avocats notoires ont chanté les louanges de Peter Blaikie, hier, à son procès en cour des sessions alors que trois experts ont tenté de

par **Rollande PARENT**

démontrer que le fait de savoir que Memotec avait l'intention de soumissionner pour obtenir Téléglobe Canada ne constituait pas une information importante pouvant être qualifiée de privilégiée.

La Commission des valeurs mobilières du Québec reproche à cet ex-président du Parti Conservateur (de 1981 à 1983) d'avoir profité d'informations privilégiées, c'est-à-dire importantes et non connues du public, pour acheter 1,000 actions de Memotec en janvier 1987 au moment où cette petite société de haute technologie avait déjà fait une offre d'achat pour Téléglobe Canada.

Me Guy Gilbert, vice-président du Barreau du Québec, a dit connaî-

tre M. Blaikie depuis quelque 20 ans.

« Peter Blaikie est impeccable au plan social, moral, déontologique et intellectuel, a-t-il dit.

« Il jouit d'une excellente réputation auprès de ses confrères. Il constitue un des piliers du Barreau », a-t-il ajouté.

Puis ce fut au tour de Me Yves Fortier qui a partagé la cabine de l'accusé pendant la traversée de l'Atlantique en route pour l'Université d'Oxford, en septembre 1985, a soutenu que Peter Blaikie était dotée d'une « honnêteté intellectuelle très rigoureuse ».

À titre d'expert en économie et président de la Bourse de Montréal de 1960 à 1963, Eric Kierans a affirmé que l'information selon laquelle Memotec avait déposé une soumission pour obtenir Téléglobe Canada n'était pas susceptible d'avoir un impact sur le cours boursier de ce titre.

L'ancien ministre libéral au provincial et au fédéral a ajouté qu'en janvier, même si l'information n'était pas publique, beaucoup de gens dans le milieu financier connaissent les efforts de Memotec pour trouver le financement nécessaire. M. Kierans a même soutenu que cette information aurait pu entraîner une baisse des actions de Memotec parce que les actionnaires auraient bien pu s'inquiéter des termes de l'emprunt de cette petite société de haute technologie.

Il a aussi affirmé que s'il avait eu des actions de Memotec et qu'il avait su que cette petite compagnie compétitionnait avec de bien plus grosses pour l'achat de Téléglobe qui représentaient 10 fois sa taille, il aurait eu tendance à s'en débarrasser.

Pour le professeur de finance de l'université McGill, Calvin Sealey, les chances de Memotec face aux autres compagnies soumissionnaires étaient tellement nulles que ce n'était pas un avantage que de savoir que Memotec voulait faire une offre d'achat sur Téléglobe.

Le courtier Charles Wiltshire, vice-président de la firme de courtage Richardson Greenshields à Montréal, a abondé dans le même sens en déclarant que le geste de Memotec de compétitionner avec des gens tels que Power Corporation l'a plutôt fait sourire.

Quand le gouvernement a annoncé que Memotec avait été retenu pour Téléglobe, les gens de son bureau ont dit espérer que les actions montent afin qu'ils puissent conseiller à leurs clients qui avaient du Memotec de les vendre pour faire un profit.

Il n'était pas question de recommander l'achat de ces actions, a-t-il dit.

La fin du procès est prévue pour aujourd'hui. ♦

carrières et professions

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50.

Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

INGÉNIEUR EN CHARPENTE D'ACIER

Fonctions:
- collaborer au développement de logiciels sur micro-ordinateur pour le calcul des connexions spéciales
- exécuter les calculs des connexions spéciales des poutres, fermes, contreventements
- dimensionner des composants des charpentes d'acier pour les soumissions dites "propositions"

Expérience:
minimum 2 ans dans le domaine de la charpente d'acier
Poste disponible immédiatement.
Faire parvenir votre c.v. à:

Concours Ingénieur en charpente d'acier
Dépt 5289, Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec, Qc
G1K 7J6

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

5 années et plus d'expérience légale. Excellente maîtrise du français. Notions de comptabilité seraient un atout.

Contactez Gisèle Frenette
522-1537

POMPAGE INDUSTRIEL DE QUÉBEC LTÉE MÉCANICIEN(NE) MACHINERIE LOURDE

Dû à notre accroissement rapide nous sommes à la recherche d'un(e) mécanicien(ne) (diesel et système hydraulique), pour un travail permanent. Minimum 5 ans d'expérience.

Salaires selon convention collective de la région. Avantages sociaux et assurance groupe inclus. Faire parvenir votre c.v. ou se présenter avec à:
Pompage Industriel de Québec Ltée
451, 4e Av., Parc industriel
St-Romuald, Qc
G6W 5M6
attn: Gilles Savard, ingénieur

CS LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE SHERBROOKE

2955, BOUL. UNIVERSITÉ, SHERBROOKE (QC) J1K 2Y3

SERVICE DU PERSONNEL

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT OU DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

(2e poste)

ENDROIT : DIRECTION GÉNÉRALE CENTRE ADMINISTRATIF 2955, BOUL. UNIVERSITÉ SHERBROOKE (QC) J1K 2Y3

NATURE DE L'EMPLOI : L'emploi de directeur général adjoint ou de directrice générale adjointe comporte l'exercice de toute fonction et de toute tâche définies par le directeur général relativement à l'administration des programmes et des ressources de la commission de même que l'exercice sous son autorité des droits, pouvoirs et obligations délégués par le Conseil des commissaires.

QUALIFICATIONS REQUISES :
- Diplôme universitaire terminal de deuxième cycle ou de premier cycle.
- 8 années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans un emploi de cadre.

CONDITIONS D'EMPLOI : Selon le règlement relatif aux conditions d'emploi des directeurs généraux et des directrices générales adjoints.

TRAITEMENT : Entre 47 327\$ — 70 359\$

INSCRIPTION : Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature par écrit accompagnée de leur curriculum vitae et des attestations pertinentes avant le 29 janvier 1988 à:

JULIEN BERGERON
COORDONNATEUR EN GESTION DU PERSONNEL
LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE SHERBROOKE
2955, BOUL. UNIVERSITÉ
Sherbrooke (QC)
J1K 2Y3

1988-01-07

Participez au concours

DIRECTION SUD

avec

LE SOLEIL

À gagner:
10 VOYAGES DOUBLES
à PUNTA CANA EN
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
du 9 au 16 avril 1988

À TOUS NOS ABONNÉS
ET NOUVEAUX ABONNÉS

LES PRIX COMPRENNENT:

- transport par autobus VIP jusqu'à Mirabel (aller-retour)
- transport aller-retour par avion sans escale jusqu'à l'aéroport de Punta Cana
- transferts entre l'hôtel et l'aéroport
- hébergement 7 nuits
- deux repas par jour (déjeuner et souper)
- activités en prime: plongée avec tuba, voile et planche à voile, tennis de jour, etc.

Une valeur totale de
17 610\$

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour être admissible vous devez, au plus tard le 18 mars, être abonné(e) au journal Le Soleil 6 ou 7 jours/semaine. Vos chances de gagner seront déterminées selon votre type d'abonnement, à cette date.

- 1 CHANCE: abonné hebdomadaire
- 2 CHANCES: abonné "payé d'avance" 3 mois
- 3 CHANCES: abonné "payé d'avance" 6 mois
- 4 CHANCES: abonné "payé d'avance" 12 mois

RÈGLEMENTS:

- Le grand tirage, qui aura lieu le 23 mars 1988 à 17h30, sera précédé d'une sélection: un tirage chaque jour, du lundi au vendredi, entre le 11 janvier et le 18 mars.
- Ce grand tirage final se fera parmi les 50 coupons présélectionnés.
- 1 coupon par enveloppe.
- Les participants ne peuvent gagner qu'un voyage et devront l'effectuer aux dates ci-haut mentionnées (les voyages ne sont ni échangeables ni remboursables).
- Les frais inhérents à la Régie des loteries et courses du Québec ont été payés par Le Soleil.
- Une copie complète des règlements est disponible au journal Le Soleil.

PERSONNES CHOISIES LORS DE LA PRÉSÉLECTION

(Semaine du 11 janvier):

- Le 11: Antoine Villeneuve d'Orsainville
- Le 13: Éline Auger de Loretteville
- Le 12: André Marcotte d'Ancienne-Lorette
- Le 14: Jacques Lemieux de Baie-Comeau
- Le 15: Bernard Gagnon de Sainte-Foy

ABONNEZ-VOUS 647-3333

ou 1-800-463-2362 (en région)

CONCOURS "DIRECTION SUD" avec LE SOLEIL

Remplissez ce coupon et retournez-le à

"DIRECTION SUD" LE SOLEIL, C.P. 15 800, Québec G1K 8A8

NOM:

ADRESSE:

TÉL. Rés.: Bur.:

S'il se présentait à la direction du PQ

Garon croit que ses chances seraient bonnes

♦ **SAINT-ROMUALD** - Le député péquiste de Lévis, M. Jean Garon, estime que la situation lui serait plus favorable s'il décidait d'être candidat à la présidence du PQ face à M. Jacques Parizeau qu'elle ne l'était en 1985 quand il est entré dans la course contre M. Pierre Marc Johnson.

par André FORGUES

Selon M. Garon, l'avance de M.

Parizeau « est moins forte que celle de M. Johnson en 1985. Et moi je parlais de bien plus loin en 1985 que je partirais maintenant. »

Avant de décider s'il sera candidat, l'ancien ministre de l'Agriculture attendra cependant d'avoir rencontré des militants à l'occasion de la tournée de plusieurs comtés qu'il fera dans le cadre de la présente campagne de financement.

Au cours d'une conférence de

presse convoquée hier soir pour lancer cette campagne de financement dans la région de Québec, M. Garon a expliqué qu'il cherchera surtout à vérifier, au cours de sa tournée, si les militants qui souhaitent sa candidature la désirent pour des motifs qui correspondent à ceux qu'il chérit lui-même.

Ces motifs, M. Garon en évoque deux au fil des réponses qu'il formule prudemment aux questions des journalistes.

Sur la souveraineté, mes idées n'ont pas changé mais il y a aussi le volet social-démocrate du programme du parti et la question du libre-échange là-dedans, énonce en substance M. Garon qui, contrairement à M. Jacques Parizeau, dit craindre l'effet de la libéralisation des échanges sur les programmes sociaux.

Le député de Lévis évoque également l'importance pour le Parti québécois que disparaissent les clans qui se sont formés à partir du virage imprimé au parti à l'automne 1984, quand M. René Lévesque a

formulé la stratégie du « beau risque ».

Le PQ vit encore les séquelles de la formation de ces clans, dit M. Garon en précisant que lui-même n'a jamais voulu s'identifier à aucun de ces clans et en soulignant à nouveau au passage que M. Parizeau et les autres qui ont choisi de quitter le parti en 1984 ont commis une erreur.

Le financement

Comme le président régional du PQ, M. Raymond Brouillet, et la co-présidente de la campagne de financement, Mme Jeanne Blackburn, et le député de Jonquière, M. Francis Dufour, M. Garon dit constater un nouveau dynamisme dans le parti.

M. Garon attribue essentiellement ce nouveau dynamisme à la « prise de conscience considérable » suscitée par le décès de M. René Lévesque.

Quant à Mme Blackburn, en plus de ce facteur, elle signale aussi l'impact de la course au leadership, et les critiques qui se formulent de plus en plus dans la population à

l'endroit du gouvernement.

Après la conférence de presse, une centaine de militants ont assisté à une assemblée où la campagne de financement 1988 a été officiellement lancée. Les dirigeants des associations péquistes de chacun des 17 comtés et les bénévoles qui coordonneront la campagne dans ces comtés avaient été invités.

Des chiffres

L'optimisme est donc de mise chez les tenors péquistes à l'aube de cette campagne. Sur l'objectif national de \$1,5 million, les 17 comtés de la région de Québec visent la cueillette de \$184,000. La cible la plus haute est attribuée à Jean-Talon (\$24,600) qui est suivi de Lévis (\$20,000), Louis-Hébert (\$16,000), La Peltrie (\$15,000).

Les objectifs les plus bas sont attribués à Charlevoix (\$4,500), Limoilou (\$4,600), Portneuf (\$4,900), Beauce-Sud (\$5,000) et Montmagny-L'Islet (\$7,600).

Le PQ compte actuellement quelque 7,000 membres dans la région de Québec, soit environ 1,500 de plus qu'il n'en avait au début

d'octobre dernier. A ses meilleures années, les effectifs du parti dépassaient les 20,000 membres dans la région.

Lévis, avec 1,060 membres, est la circonscription qui regroupe le plus grand nombre de militants devant Jean-Talon (756), Bellechasse (594), Montmagny-L'Islet (574) et Louis-Hébert (479). Les moins nombreux sont dans Beauce-Sud (100 membres), Limoilou (144), Lotbinière (129), La Peltrie (216), Taschereau (245) et Montmorency (271).

Une des raisons de l'optimisme manifesté cette année par les dirigeants du parti dans la région est la certitude que des comtés où la campagne de financement avait été un échec total l'an dernier feront mieux cette année. C'est le cas de Limoilou et Taschereau où on avait récolté moins de \$300 en 1987.

La pré-campagne a d'ailleurs déjà permis d'amasser \$17,487, soit 9 pour 100 de l'objectif de la région, les quatre comtés de tête étant Lévis (\$6,325), Taschereau (\$3,075), Vanier (\$1,682) et Montmagny-L'Islet (\$1,625). ●



Jean GARON

Le Soleil, André Pichette

La CSN demande à Lévesque de protéger les bonis de vie chère

♦ **JONQUIÈRE** - La Confédération des syndicats nationaux a déjà signalé au ministre Gérard D. Lévesque qu'elle juge inacceptable les nouvelles règles d'imposition touchant les bonis de vie chère consentis aux travailleurs nordiques.

par Brigitte BRETON

La vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard, a précisé avoir adressé, mercredi, une lettre au ministre des Finances, lui demandant de ne pas harmoniser le fisc québécois dans le sens de la réforme Wilson.

Mme Simard juge inacceptable et non équitable qu'on impose, depuis le 1er janvier, les primes de vie chère que les employeurs consentent aux travailleurs nordiques pour leur logement et leurs frais de transport. « Ces salariés des régions éloignées doivent composer avec un coût de la vie plus élevé, mais de plus, les conditions de vie y sont plus difficiles », estime la vice-présidente.

Celle-ci rappelle avoir déjà dénoncé cette politique fiscale au Conseil du trésor, mais on lui a répondu qu'il s'agissait là d'une responsabilité du ministre des Finances.

Si M. Lévesque ne modifie pas sa politique, les travailleurs de la CSN sont prêts à des gestes extrêmes, dont des démissions en bloc. Et si tel était le cas, Mme Simard doute que d'autres Québécois accourent dans le Nord pour y travailler.

Conseil de la FAS

La vice-présidente participait, hier, à Jonquière, au conseil fédéral de la Fédération des affaires sociales (FAS), qui analyse l'hypothèse de restructuration salariale de la CSN.

Ce projet visant à corriger les discriminations faites aux femmes dans le secteur public de l'éducation, de la santé et des affaires sociales, est loin de faire l'unanimité parmi les 600 délégués.

Une proposition, soumise, en fin d'après-midi, par un délégué, vise, en effet, à rejeter l'hypothèse de la CSN et à réclamer plutôt un salaire minimum de \$400 par semaine pour les bas salariés du secteur public.

La proposition n'a nullement plu à la présidente de la FAS, Mme Catherine Louméde, qui maintient que la restructuration salariale et la politique salariale sont deux dossiers différents dans la prochaine négociation. Le débat se poursuit aujourd'hui.

♦ **(PC)** - Le sondage qui démontre que la venue de Jacques Parizeau ne change rien aux intentions de vote des électeurs n'inquiète pas outre mesure le Parti québécois.

par Suzanne DANSEREAU

Selon le whip en chef de l'Opposition, M. Jacques Brassard, il est beaucoup trop tôt pour évaluer l'impact de Jacques Parizeau sur l'électorat.

Même son de cloche chez le président du PQ de la région de Québec, M. Raymond Brouillet, qui croit qu'il faut attendre que la campagne de M. Parizeau soit terminée pour connaître le sentiment des Québécois à l'égard de Parizeau et du PQ.

« La course au leadership est à peine amorcée, a fait valoir M. Brassard et il est encore trop tôt pour prétendre que les résultats que l'on connaît actuellement seront ceux qui vont persister pour les six prochains mois. »

« L'opinion publique ne se modifiera pas de façon substantielle à



Jacques PARIZEAU

cause de l'entrée en scène d'une personnalité, aussi notoire soit-elle.

ajoute M. Brassard. Elle bouge aussi sur des orientations et sur des projets. »

Or, au moment où le sondage a été réalisé, M. Parizeau n'avait pas encore fait sa première apparition en public, a fait remarquer Raymond Brouillet.

« On ne change pas les intentions de vote du jour au lendemain, ajoute-t-il. Les gens - autant les militants que les électeurs attendent de voir la performance de M. Parizeau avant de se prononcer. »

Le sondage Créatec, publié hier dans le quotidien Le Devoir et réalisé entre le 13 et le 16 janvier, donne 52 pour 100 des intentions de vote des Québécois aux libéraux contre 29 pour 100 au PQ et 12 pour 100 au NPD.

En novembre, un même sondage donnait 53 pour 100 aux libéraux, 30 pour 100 au PQ et 15 pour 100 au NPD.

Non seulement les chiffres démontrent que le PQ stagne, mais ils révèlent aussi que le parti est incapable de récupérer les intentions de vote perdues par le NPD.

Une chose est cependant tres

encourageante dans ce sondage, a noté hier Jacques Brassard: le PQ progresse auprès de l'électorat francophone alors que les libéraux perdent du terrain (35 pour 100 au PQ et 47 pour 100 aux libéraux).

« Les francophones sont notre clientèle. Si leur faveur augmente, c'est encourageant », lance M. Brassard.

Le sondage dénote par contre des pertes significatives pour le PQ. Alors que ce parti était reconnu comme un parti d'intellectuels, on constate maintenant que cette classe de citoyens a plus d'affinité avec les libéraux (52 pour 100 contre 25 pour 100).

Le président de la région de Québec se dit toutefois optimiste. M. Brouillet lançait hier soir sa campagne de financement dans la région de la capitale, en compagnie du député de Lévis, Jean Garon, de la présidente de la campagne de l'est du Québec, Jeanne Blackburn, et du député de Jonquière, Francis Dufour.

Le parti a un objectif de \$184,000, soit une moyenne de \$10,000 par comté. ●

loto-québec Résultats

Tirage du 88/01/20

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 1 824 565,10\$
5/6 +	7 98 468,60\$
5/6	361 1 460,10\$
4/6	17 893 56,60\$
3/6	309 406 10,00\$

3 8 12 23 30 43

No complémentaire: **31**

VENTES TOTALES: 15 885 887,00\$
 PROCHAIN GROS LOT 88-01-23 (APPROXIMATIF): 2 000 000,00\$

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

EXAMEN de DÉPISTAGE À TITRE GRACIEUX
sur rendez-vous

DR DAVID R. MOORE

- 1) Thérapie chiropratique
- 2) Thérapie de vitamines
- 3) Urgence 24 heures
- 4) Rayons X modernes

Cette offre est en vigueur jusqu'au 8 février 1988

545, Grande-Allée est 529-4862

L'OMNIBUS RESTAURANT

2800, boul. Laurier
Sainte-Foy, Qué.
RESERVATION 658-4303

REPAS POUR 2 PERSONNES

Châteaubriand garni
Buffet à salades
Bar à soupes
Bar à desserts
Bouteille de Prince Noir ou de Prince Blanc

59⁹⁹\$

pour 2 personnes

Digestif: nocello, crème de menthe, sambuca

SKIÉV

UNE PREMIÈRE FOIS... POUR LA VIE

DU 25 AU 31 JANVIER, AU NOUVEAU RELAIS DU LAC BEAUPORT, C'EST LA SEMAINE NATIONALE DE SKI.

Une semaine remplie d'activités:

Dimanche, le 24:
sur réservation seulement, souper concert avec le ténor Yves Cantin.

Du lundi le 25 au vendredi le 29 janvier:
sur réservation

Une journée de ski gratuite pour tous les nouveaux skieurs.

- prêt d'équipement
- deux cours de technique de ski
- un billet de remontée

De plus, les détenteurs de billets de saison ou à la journée pourront se joindre aux nouveaux skieurs et assister à deux conférences par jour, portant sur des sujets variés, le tout complété par le thé autour du foyer.

LE RELAIS CENTRE DE SKI LAC BEAUPORT, QUÉBEC

PRENEZ LE SKIBUS Montez à bord du Skibus de la CTCUQ et skiez pour la vie au Relais du Lac Beauport. 627-2511

Réservez votre place, dès maintenant, en composant le 849-1851.

Selon un comité de citoyens Le supplément au loyer tuera le logement social

♦ Le programme de supplément au loyer, récemment mis sur pied par le gouvernement du Québec, ne fera que creuser davantage le fossé qui sépare les riches des pauvres.

par Guy DUBÉ

C'est ce qui se dégage d'une conférence d'information que dirigeait, hier midi, le Comité des citoyens (nes) du quartier Saint-Sauveur. « Une chose est évidente, c'est que ce programme va maintenir les ménages à faible revenu dans la pauvreté et l'instabilité. »

Le programme instauré par le gouvernement libéral vise à mettre à la disposition des familles à faible revenu des logements disponibles sur le marché locatif privé. Dans la seule région de Québec, plus de 3,000 familles à faible revenu attendent la livraison d'un HLM (habitation à loyer modique). En fait, c'est 3,500 noms que l'on retrouve sur les listes d'attente de l'Office municipal d'habitation de Québec.

Deux porte-parole du comité des citoyens, Danielle Julien et Guy Dumais, soulignent qu'avec ce programme, les locataires offrent souvent aux démunis des logements de moins bonne qualité qu'ils ne réussissent pas à louer, parfois même de véritables taudis.

Le comité de citoyens a donné en exemple le cas d'une dame de la rue Dollard, qui attendait un HLM depuis neuf ans, et à qui l'on n'a donné que deux jours, à la mi-décembre, pour accepter un logement « privé », rue Franklin, pire que celui qu'elle habite déjà.

La femme a refusé le logement qu'elle qualifie de taudis, son nom a été automatiquement retiré des listes d'attente et elle ne pourra être réinscrite avant une période minimale d'un an.

L'entente entre le gouvernement et un locateur ne les lie que pour une période de cinq ans. Après cinq ans, le locateur peut se retirer du programme et la famille à faible revenu doit encore une fois déménager. Ce qui occasionne des dépenses supplémentaires et de l'instabilité.

taires et de l'instabilité.

« Si le gouvernement du Québec va aujourd'hui de l'avant avec un tel programme, c'est bien sûr pour aider les propriétaires qui sont aux prises dans bien des villes avec un taux élevé de logements inoccupés. En même temps qu'il met en place le supplément au loyer privé, il assassine le logement social. A peine 2,000 HLM se réalisent par année au niveau provincial », dénonce le comité de citoyens.

Comme solutions, le comité propose notamment que les délais pour accepter ou refuser un logement devraient être de 10 jours au lieu de deux; que le contrat entre un locateur et le gouvernement devrait être d'une durée de 15 ans, au lieu de cinq; et que les logements devraient être initialement inspectés par un comité tripartite, formé d'un représentant de l'OMHQ, d'un enquêteur du service de la salubrité de la ville de Québec et d'un représentant du comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur. ♦



André Dubois, secrétaire général du ROCCQ, et Rosette Côté, vice-présidente de la CEQ, ont présenté la série de 13 émissions produites par la centrale.

«Éducation et société»

La CEQ se lance dans la télévision éducative

♦ La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) se lance dans la télévision. D'ici le mois d'a-

par Richard HÉNAULT

vril, en effet, une série de 13 émissions de 30 minutes, produites par la centrale, sera diffusée par les canaux communautaires de tout le Québec.

Selon les porte-parole de la CEQ, la série intitulée *Éducation et société* a coûté entre \$150,000 et \$200,000 à produire, en collaboration avec le Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec (ROCCQ). A Québec, la première des 13 émissions sera présentée dimanche, à 11h30, au canal 9. Il y aura ensuite trois reprises au cours de la

semaine.

Les sujets abordés seront aussi variés que l'informatisation à l'école, l'enseignement du français, la formation professionnelle, la douane, les rapports entre garçons et filles, etc. « Ce ne sont pas des émissions d'endoctrinement ni de promotion, a répondu Mme Rosette Côté, vice-présidente de la CEQ, en conférence de presse, hier. Évidemment, c'est engagé puisqu'on y traite des grandes questions actuelles dans le monde de l'éducation, des valeurs et de la place qu'elles doivent occuper. Mais les règles d'éthique ont été respectées. »

Un bon exemple de l'angle sous lequel les questions sont traitées pourrait être l'émission portant sur l'enseignement privé. La CEQ s'opposant idéologiquement à celui-ci, le sujet a été abordé en demandant s'il est d'intérêt public. Et la chance a été donnée au cœur, en quelque sorte, puisqu'on prête la parole à Jean-Paul Desbiens pour défendre la cause de l'enseignement privé.

«Éducation et société» fera place à des points de vue diversifiés, a déclaré Mme Côté, et cherchera à susciter la réflexion et la discussion dans tous les milieux, à commencer par les écoles. C'est une façon pour notre organisation de jouer son rôle d'éducation auprès de ses membres et de la population.»

L'expérience constitue également une première pour le ROCCQ, dont les membres rejoignent un million de foyers québécois. L'organisme souhaite, à cette occasion, expérimenter des approches originales de télévision interactive dans les différents milieux. Un exemple en serait la tenue d'une table ronde en studio pour débattre du sujet traité plus tôt lors de l'émission. ♦

Un vidéo sur les déchets

♦ Si le ministère de l'Éducation accordait l'appui financier demandé, les élèves des niveaux secondaires III, IV et V auraient à leur disposition, dès l'automne prochain, un vidéo qui porte sur la question des déchets, leur coût grandissant, les méthodes actuelles d'élimination, la nécessité de les récupérer, de les recycler et les façons de le faire.

par Raymond GAGNÉ

Intitulé « Planète-Poubelle », ce vidéo a été réalisé pour la Corporation de développement économique de la récupération et du recyclage de la région 03 Inc., (CODERR-03), avec la collaboration du ministère de l'Environnement et de la Papeterie Reed.

Le président de la Corporation, M. André Delisle, a présenté l'instrument pédagogique aux récupérateurs et recycleurs de la région 03 dans le cadre d'une visite des locaux de Récupération Lotbinière, cette semaine, à Saint-Flavien.

M. Delisle profitait également de l'occasion pour faire connaître les projets de CODERR-03 pour l'année 1988.

Le vidéo, d'une durée de 12 minutes, sera offert gratuitement aux établissements d'enseignement. Il est accompagné d'un « Guide pédagogique » contenant les objectifs pédagogiques visés. Dans un premier temps, faire prendre conscience aux adolescents de la société de gaspillage dans laquelle ils vivent et, dans un second temps, identifier des moyens d'action afin de contribuer à adopter des attitudes plus compatibles avec la conservation des ressources et la protection de l'environnement.

Cet instrument pédagogique a été réalisé par le Groupe Media Science Québec, 1987, et comprend une version anglaise. ♦



Aucun autre constructeur de voitures ne vous offre autant de façons d'économiser!

LE TRIPLE CHOIX SUR FORD ESCORT, MERCURY TRACER

500 \$ COMPTANT*

Choisissez une Ford Escort, la voiture la plus vendue au monde, ou une Mercury Tracer, la petite importée bourrée d'extras et Ford vous remettra, en argent comptant, la rondelette somme de 500 \$!

OU

FINANCEMENT** À 3,9%

Ford peut aussi vous faire épargner des centaines de dollars en intérêt, avec ce financement à 3,9%! Connaissez-vous un moyen plus avantageux d'avoir votre propre Ford Escort ou Mercury Tracer?

OU

4 ANS D'ENTRETIEN PROLONGÉ***

Vous pouvez aussi choisir le Programme d'entretien prolongé "Plus" sans supplément, de 4 ans, soit : une protection globale couvrant les coûts de réparation sur les 113 principaux éléments du véhicule, assistance-remorquage et assistance-transport compris!

Obtenez 500 \$ comptant* sur la Ford Mustang, et les 2 portières Mercury Topaz et Ford Tempo.

À l'achat de l'une de ces trois magnifiques voitures, Ford vous remettra 500 \$ en argent comptant. À vous de choisir entre la Ford Mustang la sportive la plus vendue au pays, la Tempo, la plus vendue au Québec et la Topaz, la Mercury la plus populaire au pays.

Faites vite votre choix...ces offres sont d'une durée limitée!

*L'offre de remise en argent est offerte sur les modèles neufs 1987/1988 Escort, Tracer, Mustang, Tempo et Topaz, 2 portières en stock, vendus et livrés à des particuliers avant le 31 mars 1988. Si vous le désirez, vous pouvez conserver la remise de 500 \$ en argent comptant ou l'utiliser pour votre transaction. L'offre inclut la participation du concessionnaire. L'offre ne peut être combinée à d'autres plans d'incitation.

**Le financement à 3,9% est offert à l'achat des modèles neufs 1987 et 1988 Escort et Tracer. Le financement à 3,9% est valable sur le montant total financé, à la condition que le terme se situe entre 12 et 24 mois pour des véhicules en stock livrés à des particuliers avant le 31 mars 1988. Un financement prolongé est aussi offert à des taux favorables : 6,9%, de 25 à 36 mois, 10,9% de 37 à 60 mois. L'offre ne peut être combinée à d'autres plans d'incitation. L'offre de financement inclut la participation du concessionnaire et n'est disponible qu'aux résidents de la province de Québec.

***L'offre du Programme d'entretien prolongé "Plus" sans supplément, de 4 ans/80 000 km n'est offerte qu'aux résidents de la province de Québec et ne peut être combinée à d'autres plans d'incitation. Le propriétaire doit prendre livraison au plus tard le 31 mars 1988. Vous trouverez tous les détails chez votre concessionnaire Ford et Mercury participant.



La qualité, chez Ford,
passe avant tout.



Bouchez-moi - Ensemble nous pouvons sauver des vies.

Dix-neuf personnalités reçoivent les insignes de l'Ordre du Québec

♦(PC) - Les insignes de l'Ordre national du Québec ont été remis, hier, à 19 personnalités par le premier ministre Robert Bourassa, au cours d'une courte cérémonie tenue au Salon rouge de l'Assemblée nationale.

par Bernard RACINE

« L'Ordre national du Québec nous permet de rendre hommage à des Québécois qui contribuent à l'enrichissement de notre patrimoine culturel, a déclaré M. Bourassa au cours d'une courte allocution.

« Au-delà de l'oeuvre et de la renommée, le Québec reconnaît des femmes et des hommes qui sont pour lui des sources d'inspiration et qui témoignent de son évolution. La devise de l'Ordre, *Honneur au peuple du Québec*, consacre le sentiment de fierté qui nous anime tous aujourd'hui. »

La cérémonie s'est déroulée en présence du lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne, du président de l'Assemblée nationale Pierre Lorrain, de la vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles Lise Bacon, du représentant de l'Opposition Jacques Brassard et du président de l'Ordre, le professeur Pierre Dansereau, ainsi que quelque 200 invités.

Plusieurs membres du conseil de l'Ordre, dont Mmes Ludmilla Chiriaeff et Maryvonne Kendergi et le juge Alan B. Gold, étaient présents tandis que le cardinal Louis-Albert Vachon, Mme Marcelle Ferron et M. Bernard Lamarre se sont excusés, étant retenus à l'extérieur de la ville de Québec.

L'ancien recteur de l'université Laval, Larkin Kerwin, maintenant président du Conseil national des recherches, à Ottawa, a été empêché par un incident de transport de venir chercher son insigne et s'était fait représenter.

Se sont aussi fait représenter, le juge Thomas Tremblay, ancien juge en chef de la cour des sessions de la paix, et le peintre Jean-Paul Riopelle, en voyage à l'extérieur du pays.

Mme Théodora Dupont, âgée

Un rapport fait état de la faiblesse de l'industrie canadienne de la défense

♦ OTTAWA (d'après PC) - L'industrie canadienne du matériel de défense n'est pas en mesure de répondre aux besoins du Canada et de produire toute une gamme de matériel stratégique.

C'est cette conclusion qu'a tirée une étude, réalisée par des experts-conseils auprès de 2,000 entreprises canadiennes pour le compte du ministère des Approvisionnements et Services et qui a été rendue publique, hier, par le ministre Michel Côté.

« Le rapport, a indiqué le ministre, fait état des points forts, mais également des faiblesses. Au chapitre des forces, nous savons que cette industrie est capable d'augmenter considérablement sa production de certains types de matériel militaire. Cependant, elle n'est pas encore en mesure, à l'heure actuelle, de produire certains types de matériel stratégique. »

D'une manière générale, précise le document, les fabricants canadiens pourraient accroître substantiellement leur production de matériel militaire sans réduire leur fabrication d'articles commerciaux et « ils pourraient doubler leur production en moins de six mois ».

Les secteurs où il serait impossible d'effectuer un rattrapage suffisant touchent la fabrication des pièces forgées pour les munitions, le combustible nucléaire, les machines-outils, certains appareils médicaux, les calculateurs électroniques et les logiciels des armements.

« À la lumière des résultats de cette étude, a indiqué le ministre Côté, le ministère des Approvisionnements et Services est déterminé à adopter une approche plus systématique en matière de planification des achats et de l'entretien du matériel de défense stratégique. »

Le rapport souligne que la production de matériel militaire est et sera vraisemblablement ralentie à cause d'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. ●

de 92 ans, qui est devenue la doyenne de l'Ordre du Québec, était présente à la cérémonie et est allée recevoir les insignes au bras d'un parent.

L'Ordre du Québec n'est pas un club d'élitisme, a déclaré M. Dansereau, en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres dans l'ordre. Mais si l'élitisme est dépassé, l'excellence demeure et c'est ça qui anime les membres de l'Ordre du Québec.

Des conflits

Après la cérémonie, les lauréats et leurs invités ont sablé le champagne tout en se prêtant au rituel des photographies.

M. Paul Desmarais, président de Power Corporation, qu'on a vu un moment donnant l'accolade au président de la FTQ, Louis Laberge, a été le premier des lauréats à se retirer, 15 minutes après la fin de la cérémonie.

Après que M. Laberge eut été photographié aux côtés de MM. Bourassa et Desmarais, des journalistes lui ont rappelé qu'il avait eu des conflits avec l'un et l'autre. Par exemple, son séjour en prison avec deux autres chefs syndicaux.

Ce n'est pas le gouvernement Bourassa qui l'avait mis en prison, a-t-il dit. « On avait été forcés de poser des gestes qui nous ont conduit en prison sous le gouvernement Bourassa. On avait fait ça les yeux grand ouverts », a rappelé M. Laberge.

Il a révélé que c'est l'ancien premier ministre René Lévesque qui avait proposé sa candidature à l'Ordre du Québec met il a confié que c'est avec beaucoup d'émotion qu'il avait reçu les insignes de l'ordre.

L'Ordre du Québec a été créé le 20 juin 1984 et les premiers membres ont été reçus le 26 juin 1985. ●



Après la cérémonie tenue au Salon rouge de l'Assemblée nationale, hier, Robert Bourassa a donné l'accolade à deux nouveaux membres de l'Ordre du Québec: Louis Laberge, président de la FTQ (à gauche), et Paul Desmarais, président de Power Corporation (à droite).

La liste des nouveaux officiers et chevaliers

♦(PC) - Voici la liste des nouveaux membres de l'Ordre du Québec:

Ont été faits grands officiers de l'ordre MM. Paul David, cardiologue, fondateur de l'Institut de cardiologie de Montréal, maintenant sénateur, et Thomas Tremblay, ancien juge en chef de la cour des sessions de la paix.

Ont été reçus officiers de l'ordre: MM. Paul Desmarais, président du conseil d'administration de Power Corp., de La Presse et de Consolidated Paper; Larkin Kerwin, ancien recteur de Laval, maintenant président du Conseil national de recherche du Canada; Louis Laberge, pre-

sident de la Fédération des travailleurs du Québec et membre de nombreux organismes de travail; Balfour M. Mount, fondateur du premier service de soins palliatifs en milieu hospitalier et directeur du département de soins palliatifs à l'université McGill; l'abbé Maurice Proulx, pionnier du cinéma, réalisateur du premier long métrage documentaire produit au Québec, et Jean-Paul Riopelle, peintre.

Ont été faits chevaliers de l'ordre: Mme Théodora Dupont, de Rivière-Ouelle, âgée de 92 ans, qui a fait office de sage-femme durant toute sa vie et qui, à un moment, ensevelissait les morts, fondatrice

du Cercle des fermières de Saint-Denis de Kamouraska et ancienne présidente du Cercle des fermières du Québec; Mme Juliette Huot, actrice, qui a contribué de façon remarquable à l'Union des artistes, animatrice bénévole à l'oeuvre des Petits frères des pauvres; Mme Suzanne Paquette-Goyette, qui a enseigné durant 50 ans au Conservatoire Lasalle de Montréal tout en œuvrant bénévolement dans une demi-douzaine d'organismes; Mme Phyllis Harriket Godefroy Waxman, artiste de théâtre et de la radio, qui a fait une véritable carrière comme bénévole durant 20 ans, présidente de l'Association des auxiliaires bé-

névoles des établissements de santé du Québec et membre d'une demi-douzaine d'autres organismes bénévoles.

M. Jean Béliveau, joueur de hockey durant 18 ans, meilleur marqueur des séries de la Coupe Stanley (79 buts et 97 assistances pour 176 points); M. Alexander Brot, compositeur et premier chef d'orchestre à diriger des oeuvres québécoises en Europe; le père Marcel de la Sablonnière, directeur du Centre de loisirs Immaculée-Conception de Montréal, fondateur de l'Association canadienne des centres de loisirs et de la base de plein air *Le p'tit bonheur*; le frère Jean-Paul Des-

biens, auteur de *Les insolences du Frère Intel*, éditorialiste à La Presse et directeur général du Campus Notre-Dame de Foy, à Cap-Rouge; l'abbé Celestin Marcotte, fondateur du Camp Saint-Charles, pour les jeunes et de l'Assistance médicale internationale, qui fournit des médicaments et des équipements médicaux à plus de 580 hôpitaux dans une cinquantaine de pays du tiers monde; M. Jean-Guy Pilon, poète et président de l'Académie canadienne-française, fondateur de la revue *Liberté*; M. René Pomerleau, scientifique, successivement fonctionnaire du gouvernement de Québec, d'Ottawa, et professeur de génie forestier durant 30 ans. ●

GRANDE VENTE D'OUVERTURE

**AUCUN COMPTANT!
AUCUN INTÉRÊT!**
*Achetez maintenant et ne payez que le 1er juillet ou le 1er octobre si livré après le 15 juin et ce, pour tous vos achats!

**STE-FOY
BEAUPORT
2 DERNIERS JOURS
VENDREDI ET SAMEDI**

-20%

**SUR
TOUS
NOS**

**STORES
TENTURES
COUVRE-LITS
TAPIS TOUS NOS
COUVRE-PLANCHERS
PAPIERS PEINTS
(À COMMANDER)**

SERVICE DE DÉCORATION GRATUIT EN MAGASIN OU À LA MAISON

GAGNEZ UN VOYAGE au Portugal pour 2 personnes
DÉTAILS AU MAGASIN

NOUVEAU: SAINTE-FOY
BEAUPORT: AGRANDI

DécoMeuble

- **QUÉBEC**
430, Saint-Sacrement 681-4124
- **CHARLESBOURG**
8500, Henri-Bourassa (Carrefour) 627-3073
- **VANIER**
100, Chabot 683-9600
- **BEAUPORT**
4175, boul. Sainte-Anne 667-7851
- **SAINTE-FOY**
2635, Hochelaga (Place de la Cité) 657-8902



BONJOUR!

CRAYONS DE SOLEIL



LES JEUX DE BÉDÉBULLE

André-Philippe CÔTE
Mira Falardeau

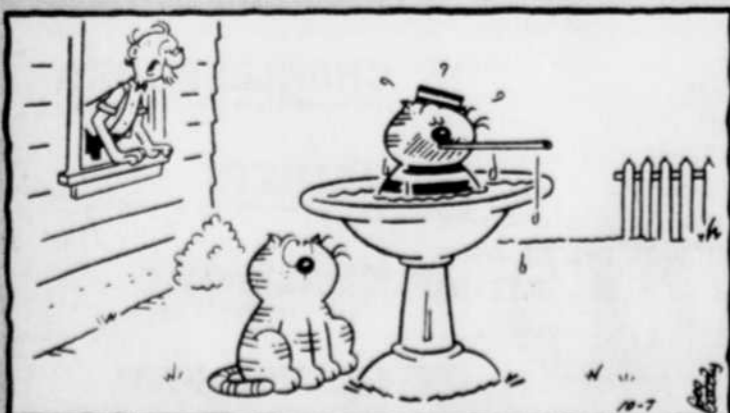
SERPENTS ET ÉCHELLES

JOJO, LULU, TOTO ET ZAZA ONT FAIT UNE PARTIE ACHARNÉE DE SERPENTS ET ÉCHELLES. D'APRÈS CE JEU, PEUX-TU ME DIRE QUI A GAGNÉ?

JoJo : 4, 4, 2, 5, 1, 3
Lulu : 3, 6, 4, 3, 3, 2
Toto : 6, 4, 3, 5, 4, 1
Zaza : 3, 1, 5, 4, 4, 5

RÉPONSE: Toto est le gagnant!

ADELBERT



Les policiers sont à la recherche de ton père!

MOT DU JOUR

Notez bien!

« Prendre action » est la traduction littérale de « to take action ». La langue française est pourtant bien pourvue avec des expressions comme prendre une initiative, prendre des mesures ou simplement agir.
Pierre BELLEAU

L'automobile a fait bien des progrès depuis ses modestes débuts. L'essai sur route (1 km) de la première voiture à essence, construite par Karl-Friedrich Benz (1844-1929), avait été rapporté sous la rubrique « Faits divers » d'un journal local de Mannheim, Allemagne, le 4 juin 1866.



La Rolls Royce Phantom V 1965 du Beatle John Lennon, recouverte de dessins psychédéliques, a été vendue \$2,229,000 le 29 juin 1985. C'est la plus grosse somme jamais payée pour une voiture usagée.



GUINNESS

Le plus grand collectionneur de Rolls Royce a été Bhagwan Shri Rajneesh, le mystique indien à qui les disciples ont fait don de 93 Rolls avant son expulsion des États-Unis en novembre 1985.

La plus longue course jamais enregistrée pour un taxi est de 12,133 kilomètres. Le chauffeur est parti de Londres et a traversé dix pays. Les profits ont été versés à une oeuvre charitable.



POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE

LES PIERRAFEU

SOURIS MIQUETTE

LES JUNGLES

HAGAR L'HORRIBLE

BLONDINETTE

BOTTINE

PEANUTS

GUINNESS